



Épizooties

Faune sauvage, un réservoir de maladies

“ **La faune sauvage représente des réservoirs d'agents pathogènes capables de contaminer les animaux d'élevage mais aussi les hommes. Le réseau national de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères de la faune sauvage (Sagir), en lien avec les laboratoires départementaux, joue un rôle central dans la détection précoce de maladies de la faune sauvage et leur propagation aux animaux domestiques. Analyse.** ”

Parmi les maladies les plus dangereuses pour les animaux d'élevage véhiculées par la faune sauvage, la grippe aviaire, la peste porcine africaine, la tuberculose bovine et la brucellose sont aujourd'hui observées de près par le monde scientifique. La grippe aviaire, maladie virale très contagieuse, affecte les oiseaux chez lesquels elle peut provoquer dans sa forme la plus grave des épisodes de mortalité pouvant aller jusqu'à la perte totale d'un élevage de volailles et des baisses de production très importantes. A la date du 20 avril 2022, la France comptait 1315 foyers d'influenza aviaire hautement pathogène en élevage, 46 cas en faune sauvage et 28 cas en basse-cours, indiquait le site du ministère de l'Agriculture. La situation est toujours difficile



Des taux de mortalité importants et inhabituels au sein de la faune sauvage déclenchent la plupart du temps des autopsies en laboratoire.

dans l'Ouest de la France, notamment dans les Deux-Sèvres où la préfecture a décidé de dépeupler 215 élevages de volailles par prévention, afin de « protéger les sites de reproduction ». « Les virus

de l'influenza sont très nombreux et très changeants, ils mutent assez rapidement comme ceux de la grippe chez l'homme », explique Romain Persicot, directeur de la fédération régionale des groupements de défense sanitaire (FRGDS). Quelle que soit la souche, les symptômes sont généralement les mêmes : respiratoires, digestifs ou nerveux. « Des poules prostrées sur elles-mêmes doivent mettre la puce à l'oreille de l'éleveur qui ne doit pas tarder à appeler son vétérinaire sanitaire en cas de suspicion de la maladie », ajoute-t-il. Début 2022, trente pays étaient touchés par l'épizootie sur l'ensemble du continent européen, après l'apparition des premiers foyers fin décembre en Slovaquie. Le sous-type H5N1 est largement majoritaire.

Peste porcine africaine : un cas en Italie

Dans les régions du Piémont et de Ligurie, en Italie, c'est la peste porcine africaine qui a refait parler d'elle avec 31 cas confirmés depuis le début du mois de janvier sur des sangliers sauvages, a alerté le 9 février le ministère de l'Agriculture. « Ces premiers cas en Italie continentale (NDLR : la Sardaigne est infectée depuis 1978) localisés à moins de 100 km de la frontière française nous met en alerte sur cette maladie et nous incite à mieux communiquer pour capter un

maximum de détenteurs de porcs encore non déclarés auprès de nos services sanitaires », indique le directeur de la FRGDS Auvergne-Rhône-Alpes. Souvent mortelle pour les cochons et sangliers mais inoffensive pour l'homme, cette maladie hémorragique virale est aussi présente en Allemagne, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Russie, Slovaquie, et Ukraine. L'Inrae, l'École nationale vétérinaire de Toulouse et l'Université de Toulouse ont très récemment mis le doigt sur une nouvelle souche d'*Escherichia coli* en provenance de sangliers sauvages retrouvée dans plusieurs départements métropolitains français. Cette bactérie, normalement non pathogène pour l'homme, est en revanche transmissible aux élevages de porcs domestiques.

Tuberculose bovine : des symptômes tardifs

Transmissible à l'homme (zoonose), la tuberculose bovine peut infecter de nombreuses espèces domestiques et sauvages. À la différence de la grippe aviaire, c'est une maladie qui se prolonge très longtemps avant qu'un animal n'en meure. Causée principalement par la bactérie *Mycobacterium bovis*, elle peut infecter particulièrement les bovins et les cervidés mais aussi les sangliers, les blaireaux et les renards. Chez les bovins, l'infection est souvent inapparente. « Les symptômes de cette maladie apparaissent en général tardivement. Il est donc possible que les contaminations se répandent sans que l'on ait la capacité de s'en apercevoir dans l'immédiat », souligne Romain Persicot. La maladie est néanmoins bien maîtrisée au niveau national, la France étant considérée comme indemne de tuberculose depuis 2011 malgré une centaine de cas en élevage chaque année. ■

Alison Pelotier

Le réseau Sagir au service de la détection précoce des maladies

Le réseau Sagir est un dispositif national de surveillance épidémiologique. Sa mission est de détecter le plus tôt possible l'émergence de maladies de la faune sauvage pouvant affecter la santé des animaux domestiques. « L'alerte peut aussi bien venir des fédérations de chasse que des agents des parcs naturels, des services de DDPP, lorsqu'ils observent un état de santé ou des taux de mortalité anormaux sur une population de la faune sauvage », explique Isabelle Losinger-Chabod, cheffe de service adjointe du service régional « connaissance » Auvergne-Rhône-Alpes à l'OFB. « La surveillance des maladies de la faune sauvage est un sujet de préoccupation du monde de la chasse, nous insistons pour que les

chasseurs jouent autant que possible ce rôle de sentinelle sur le terrain », témoigne Gérard Aubret, président de la fédération régionale des chasseurs Auvergne-Rhône-Alpes. « Au regard de l'état sanitaire actuel concernant la grippe aviaire (risque élevé) et la PPA (niveau 2A), le protocole dicté à ce jour est de rechercher systématiquement la grippe aviaire sur les oiseaux d'eau, les échassiers et les rapaces, et les pestes porcines sur les sangliers sauvages », précise Alain Viry, vétérinaire et responsable adjoint santé animale au laboratoire départemental d'analyse de Poligny (Jura). Une fois les autopsies ou analyses bactériologiques ou parasitaires effectuées, chaque laboratoire partenaire du réseau Sagir fait remonter ses résultats sur l'interface Epifaune de l'OFB qui les centralise et déclenche, si besoin, les dispositifs sanitaires nécessaires à la gestion des épizooties. ■ A. P.

ZOONOSE / Identifié depuis dix ans, le foyer de brucellose qui affecte les bouquetins du massif du Bargy (Haute-Savoie) est à l'origine de la contamination ayant conduit à l'abattage de la totalité du troupeau de bovins de Saint-Laurent, il y a trois semaines. La profession milite pour un plan d'assainissement ambitieux afin de sécuriser la filière fromagère lait cru avant l'estive.

Assainir les bouquetins pour protéger l'élevage et la santé humaine de la brucellose

Le 5 janvier 2022, les 235 animaux du Gaec Pré Jourdan à Saint-Laurent (Haute-Savoie) étaient emmenés à l'abattoir après qu'un cas de brucellose ait été confirmé le 10 novembre 2021 sur une jeune vache. Pour les autorités, la dangerosité de cette zoonose pour la santé humaine n'autorise aucun compromis : seul l'abattage total permet de s'assurer de l'assainissement d'une exploitation infectée. Le délai maximal a été obtenu pour permettre aux éleveurs de s'y préparer et de sauver une partie de leur patrimoine génétique (banque d'embryons).

La faune sauvage, un réservoir de maladies

En 2012, une ferme du Grand-Bornand avait déjà subi cette épreuve après un test positif sur un animal. Dans les deux cas, les enquêtes épidémiologiques ont révélé la même souche de brucellose affectant les bouquetins du massif du Bargy. Cette population grégaire d'environ 350 à 400 individus constitue le réservoir si-

lencieux de la maladie. La transmission s'est probablement déroulée lors de la saison d'alpage, quand les bouquetins côtoient les cheptels de ruminants sur les pâturages d'altitude. Les éleveurs haut-savoyards ont le sentiment de vivre une profonde injustice : l'État laisse la maladie proliférer chez les bouquetins alors que la réglementation sanitaire oblige à abattre la totalité d'un troupeau de bovins au premier cas positif.

Un scandale sanitaire d'État

Depuis dix ans, la profession agricole (FDSEA, JA et chambre d'agriculture) est fortement mobilisée. Elle réclame à l'État un grand plan sanitaire doté de moyens conséquents pour purger le foyer de cette résurgence. « Les éleveurs situés autour du Bargy ou qui y montent en alpage vivent tous les jours avec cette épée de Damoclès au-dessus de la tête. C'est inadmissible et irresponsable, l'État doit agir pour éradiquer au plus vite ce foyer persistant dans la faune sauvage », ré-

pète le président de la FDSEA des Savoie, Bernard Mogenet, à chaque fois qu'il est interrogé sur le sujet. Des mesures ont été engagées en 2016 mais n'ont pas pu aller au bout. Minimisant les risques, les environnementalistes se sont toujours opposés à la destruction du bouquetin des Alpes, espèce emblématique et protégée. Ce comportement qualifié « d'éco-terrorisme » était dénoncé par 400 manifestants venus exprimer leur solidarité avec l'exploitation touchée le 29 novembre dernier devant la préfecture d'Annecy. Ce symbole a aussi été choisi pour protester contre l'incapacité de l'État à protéger l'agriculture et la santé publique. Bernard Mogenet n'hésite pas à parler d'un « scandale sanitaire, car l'État est paralysé par les recours juridiques des associations écologistes à qui on a donné beaucoup trop d'importance dans ce pays ».

Dans l'attente d'un plan d'assainissement

Lors de son dernier conseil d'administration fin décembre, la FDSEA des Sa-

voie s'est positionnée pour le maintien d'un noyau sain le plus petit possible et la destruction de tous les autres bouquetins du massif dans le cadre d'une action forte à conduire avant la montée en estive. Pour la fédération syndicale, le plan doit aussi prévoir un bilan sanitaire précis de l'ensemble de la faune sauvage, une surveillance accrue des bouquetins des massifs voisins et des populations de cervidés pour s'assurer que d'autres espèces ne soient pas des vecteurs cachés de la brucellose. Le Premier ministre, Jean Castex, a proposé un plan d'intervention pluriannuel, validé par l'Anses¹, soumis à l'avis consultatif du CNPN². Les représentants professionnels des Savoie ont pris connaissance du texte, ne l'ont pas jugé suffisamment ambitieux et ont formulé des contre-propositions pour renforcer son efficacité. ■

Bertrand Coffy

1 Anses : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

2 CNPN : Conseil national de protection de la nature.



Plus de 20 % des bouquetins du massif du Bargy (chiffres 2020 de la préfecture de Haute-Savoie) sont potentiellement contaminés par la brucellose, des taux de prévalence records.